

Note 21:68

- Date :** Le 15 novembre 2021
- Destinataires :** Présidents et agents administratifs
Associations locales, fédérées et provinciales
- Expéditeur :** David Robinson, directeur général
- Objet :** **Enquête sur les taux au mille 2021**

L'ACPPU est en train de mettre à jour ses données sur les taux au mille déterminés par les associations membres. La plupart des associations de personnel académique calculent les cotisations de leurs membres selon un taux au mille s'appliquant au salaire.

Le taux au mille de l'ACPPU est établi en fonction de la moyenne nationale des salaires du personnel académique pour chaque rang publié par Statistique Canada. Les cotisations des associations locales et provinciales peuvent être calculées différemment, notamment selon la moyenne provinciale ou la moyenne de l'Université ou du collège, ou parfois, selon un montant fixe mensuel ou annuel.

Ce tableau Excel donne les taux au mille déclarés à l'ACPPU en 2019. Veuillez prendre quelques instants pour vérifier les données vous concernant, puis faites l'une des trois choses suivantes :

- Si les données sont exactes, changez la colonne « **MISE À JOUR EN** » à « 2021 » au lieu de « 2019 »;
- Si les données ne sont *pas à jour*, veuillez mettre à jour les colonnes : « **TAUX AU MILLE LOCAL** », « **TAUX AU MILLE TOTAL COMBINÉ** » et « **MISE À JOUR EN** »;
- Si vous préférez nous communiquer vos changements par courriel, envoyez-les à l'adresse research@caut.ca.

Cette information sera utile aux associations nouvellement accréditées, ainsi qu'aux associations qui envisagent de modifier leur taux au mille.

Si vous avez des questions à poser ou besoin d'aide pour mettre à jour vos données, veuillez communiquer avec Caroline Lachance, agente de recherche, au 613-820-2270, poste 179, ou par courriel à l'adresse lachance@caut.ca.

Nous vous saurions gré de bien vouloir répondre d'ici le **17 décembre 2021**.